

Afghanistan : le devoir d'agir

Exposé des motifs

Le 15 août 2021, les talibans ont repris le pouvoir à Kaboul, au terme de vingt ans d'intervention militaire de la Coalition conduite principalement par les États-Unis et leurs alliés européens. Le contrôle par les talibans d'une grande partie du territoire de l'Afghanistan depuis plus de dix ans est dû à l'incapacité des occidentaux (dont la France), victimes de leurs préjugés méprisants à l'égard des populations comme de leur ignorance du terrain et de l'Histoire du pays, à favoriser l'établissement d'un état de droit. En privilégiant des solutions militaires brutales et sans avenir, en négligeant la corruption endémique des élites de ce pays, faisant préférer le système de règlement des conflits taliban à l'injustice du gouvernement officiel, ils ont perdu tout soutien. S'ajoutent le réchauffement climatique et la sécheresse ruinant les récoltes et aggravant la misère des campagnes créée par des décennies de guerre. Ou les soupçons que les populations pouvaient avoir quant aux objectifs de cette intervention étant données la présence sur leur sol de ressources convoitées, tels le cuivre et le lithium. Ainsi, la décision américaine de se retirer d'Afghanistan coûte que coûte, a conduit aux désastres humains que nous observons depuis plusieurs jours. D'une part, les attaques talibanes et Daesh (Eik) des derniers mois contre des écoles de filles, d'autre part l'annonce par Joe Biden du retrait des troupes états-uniennes rendaient la situation afghane plus qu'anticipable mais c'est le choix d'une gestion de crise dans l'urgence qui a été fait.

Soutenir diplomatiquement le mouvement de contestation afghan, ouvrir un corridor humanitaire pour permettre les évacuations

L'effondrement de l'armée et du gouvernement afghans était prévisible et le retour au pouvoir des talibans laisse craindre des persécutions, en particulier pour les anciens auxiliaires d'armée, les femmes, les LGBTQIA et de nombreuses minorités ethniques. Femmes fouettées sur la place publique, mariées de force ou contraintes d'abandonner leurs enfants dans le chaos de l'aéroport de Kaboul, homosexuels assassinés pour l'exemple, les exemples de cette dramatique régression des droits humains pour le peuple afghan doit alerter sur l'urgence de protéger une population en détresse.

Pour autant, si la situation ressemble à celle d'avant l'intervention, l'Afghanistan d'aujourd'hui n'est pas celui d'il y a vingt ans. Début septembre, des dizaines de femmes descendaient dans les rues de Kaboul ou d'Hérat pour revendiquer leur droit à travailler, exiger la participation de femmes au nouvel exécutif, défiant ainsi les Taliban. Une nouvelle génération afghane s'est levée et refuse ce retour en arrière.

Accueillir et protéger : un droit des personnes, un devoir de notre République

Dans le même temps, alors que celles et ceux qui fuient le nouveau régime vont jusqu'à s'accrocher au train d'atterrissage d'avions en vol, Emmanuel Macron a indiqué vouloir porter une initiative européenne visant à « anticiper et protéger contre les flux migratoires irréguliers importants, qui mettraient en danger ceux qui les empruntent et nourriraient les trafics de toute nature. »

Un tel cynisme qui vise à reprendre la rhétorique de l'extrême droite, par électoralisme et à un an de l'élection présidentielle est une faute politique majeure : celle de criminaliser les déplacés forcés et d'ainsi confondre les bourreaux et les victimes. Il a largement indigné et à juste titre. La France est signataire de la convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 : l'asile est un droit des personnes et un devoir de notre République.

Nos maires écologistes et notre mouvement se sont montrés exemplaires à cet égard. Tout d'abord en soutenant l'évacuation de dizaines de personnes en interpellant le ministère et la cellule de crise puis en

mobilisant les moyens des collectivités afin de garantir un accueil digne des personnes cherchant refuge. Malgré les polémiques lancées par la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur de France, chargée de la Citoyenneté, nos maires écologistes accueillent d'ores et déjà des centaines d'Afghanes et Afghans depuis fin août.

Cette inaction doit laisser place à une politique d'accueil volontariste, fondée sur la coopération avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) ainsi qu'avec nos alliés européens et dans la région, et permettant la relocalisation en France des personnes réfugiées aux frontières afghanes. De nombreuses collectivités locales, dont plusieurs dirigées par des écologistes, ont annoncé publiquement leur volonté de s'engager dans une politique d'accueil sur leur territoire. Un travail concerté entre l'Etat, les associations de solidarité et ces collectivités permettrait d'organiser le rapatriement des personnes les plus vulnérables qui demandent notre protection.

Prendre la mesure du problème que pose le retour des talibans au pouvoir pour la sécurité internationale

Le retour des talibans au pouvoir et la rivalité du mouvement avec Daesh laissent craindre une nouvelle-déstabilisation d'une région déjà meurtrie et une problématique pour la paix et la sécurité internationales.

L'accord de Doha passé avec les talibans par l'administration Trump fixait le calendrier pour le retrait définitif des États-Unis après près de 20 ans de conflit tandis que, en contrepartie, les talibans s'engageaient à ne pas permettre que le territoire afghan soit utilisé pour planifier ou mener des actions qui menacent la sécurité des États-Unis. Il a été signé sans aucune concertation avec les alliés des États-Unis au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) mais entériné par le Conseil de Sécurité à l'unanimité quinze jours après sa signature, le 10 mars 2020 et était bien trop peu exigeant.

Toutefois, sécurité internationale, sécurité des afghan·e·s et sécurité de nos concitoyen·ne·s ne s'opposent pas. Comme le rappelait António Guterres, alors Haut-commissaire aux réfugié·e·s des Nations-Unies et désormais leur Secrétaire général : *» ne confondez pas les réfugié·e·s et les terroristes. »* De même, les exilé·e·s afghan·e·s ne sauraient être qualifiés de « migrant·e·s illégaux·ales, » tant qu'il n'a pas été statué sur leur demande d'asile.

Il n'est par exemple pas question de prendre à la légère la présence en France de personnes dangereuses pour notre pays. Or, d'une part l'absence d'anticipation quant aux évacuations n'a pas permis les contrôles qui auraient pu éviter l'évacuation de personnes en liens avérés avec les talibans. D'autre part, les échanges qui ont fuité entre ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ministère des Armées sur l'évacuation des auxiliaires d'armées ont démontré ~~tout~~ la nécessité de transparence sur les critères d'évacuation.

En outre, la Convention de Genève contient des clauses qui permettent d'exclure de la protection internationale les personnes ayant des liens avérés avec les talibans et faisant courir un risque à notre pays les écologistes en ont soutenu l'application.

Au demeurant et pour en finir avec le fantasme de l'ennemi·e importé·e, il faut souligner une vérité statistique : la grande majorité des personnes ayant commis les actes de terrorisme qui ont dramatiquement frappé notre pays ces dernières décennies étaient de nationalité française. Enfin, il convient de rappeler que les situations individuelles de liens avec les Taliban restent très minoritaires et ne doivent pas remettre en cause le devoir de protection de la majorité des exilé·e·s afghan·e·s.

Aussi, le Conseil fédéral d'Europe Écologie-Les Vert·e·s* réuni les 2 et 3 octobre 2021 demande au gouvernement et au Président de la République français :

Sur la situation en Afghanistan

- de condamner le retour au pouvoir des talibans au terme d'une offensive militaire ;
- de condamner avec fermeté les actes de terrorisme perpétrés à l'aéroport de Kaboul le 26 août 2021, les exactions commises depuis par les Talibans et d'adresser ses condoléances aux familles endeuillées ;
- d'entamer – dans l'urgence de la cessation des ponts aériens militaires conjuguée aux attentats à l'aéroport de Kaboul – la négociation de l'ouverture de corridors humanitaires avec les pays voisins et les talibans et afin de prolonger les évacuations, en déployant des moyens à la hauteur de l'urgence de la situation ;
- d'appeler les talibans à respecter la résolution 2593 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et de tenir leur promesse d'autoriser le départ des personnes qui souhaitent quitter le pays ;
- appelle la France, l'Union Européenne et plus globalement la communauté internationale à conditionner la reconnaissance d'un nouveau régime au respect des droits humains des citoyen·ne·s afghan·e·s, à la fois en droit et de façon effective dans la pratique ;
- exprime toute son inquiétude quant aux violations des droits humains rapportées notamment par la Haute commissaire aux Droits humains (HCDH) des Nations-Unies (exécution de civils et de membres des forces de sécurité afghanes, recrutement d'enfants soldats, répression des manifestations pacifiques et restrictions des droits humains visant spécifiquement les femmes et les filles, militant·e·s des droits humains, LGBTQIA, minorités ethniques et religieuses, journalistes, écrivain·e·s, universitaires et artistes, etc.) ;
- de condamner avec fermeté toute répercussion en termes d'égalité de genre, de droits des LGBTQIA et toute régression sur les droits fondamentaux dans le pays ;
- de rappeler aux talibans, qui demandent notamment à récupérer le siège de l'Afghanistan à l'ONU, leur obligation de respecter les droits et libertés fondamentales, en particulier le droit des femmes et des filles à l'éducation, leurs droits politiques, au travail, à la santé, leur liberté de circulation, de même que l'état de droit et la liberté de la presse ;
- de condamner avec fermeté la nomination par les talibans d'un gouvernement intérimaire qui n'inclut que des hommes dont certains sont membre du réseau Haqqani et ont été impliqués dans des activités terroristes ;
- de prôner la mise en place d'un gouvernement de transition issu de négociations entre les différentes forces politiques en présence en Afghanistan qui soit représentatif et inclusif en particulier des femmes et des minorités ethniques ou religieuses ;
- d'affirmer un soutien inconditionnel aux militant·e·s de la contestation afghane, notamment aux manifestations de femmes afghanes qui ont cours, à la société civile, à la diaspora et, plus largement, à l'intégralité du peuple afghan en excluant évidemment toute nouvelle intervention armée sans mandat international clair ;
- de rappeler que l'Histoire démontre l'inanité de croire à l'installation d'une démocratie par une intervention armée étrangère ;
- de rencontrer le nouveau gouvernement afghan pour permettre la continuité et le renforcement de la coopération décentralisée entre villes, villages français-afghans sur les plans sanitaires, éducatifs ;
- d'apporter tout soutien financier, matériel aux instances internationales (FAO, OMS...),
- de défendre une diplomatie des droits humains en cohérence et coordonnée au niveau européen, y compris en ayant recours à des sanctions politiques et économiques, notamment dans la perspective

d'assurer des évacuations sûres avec en particulier la réouverture de l'aéroport de Kaboul aux vols civils ;

- d'établir des relations diplomatiques limitées avec de fortes conditionnalités afin de pouvoir négocier en faveur des populations afghanes, par exemple, l'aide importante de l'UE à l'Afghanistan peut être un moyen de pression dans la situation monétaire critique des talibans ;
- de refuser plus largement toute diplomatie fondée sur des intérêts économiques du type de celle établie avec d'autres pays autocratiques, liberticide et bafouant les Droits humains.

Sur le devoir de protection des évacué·e·s

- rappelle encore et toujours que le principe de non refoulement n'est pas seulement humanitaire ou honorable mais aussi et surtout une obligation juridique (confer textes signés par la France et les pays de l'Union européenne) ;
- préconise, par une approche coordonnée, financée au niveau de la Commission européenne et par un engagement volontariste des États-membres et par l'établissement de procédures communes, l'accord de la protection internationale aux afghan·e·s présent·e·s sur le territoire français et d'appliquer la réunification familiale pour leurs proches resté·e·s en Afghanistan ou de leur accorder des visas humanitaires s'ils et elles ne bénéficient pas encore de l'asile ou de la protection subsidiaire ;
- invite à activer la Directive 2001/55/CE relative aux règles pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les pays de l'Union européenne ;
- de ne pas considérer l'Afghanistan comme un pays dit "d'origine sûre" au sens des textes de l'asile et de rappeler l'opposition des écologistes à l'existence-même d'une telle liste qui est en contradiction avec le principe d'examen individualisé des demandes d'asile ;
- dénonce l'application des expulsions au titre des règlements Dublin (qui n'est qu'une faculté) vers des pays comme l'Autriche qui n'ont pas suspendu les expulsions vers l'Afghanistan et de rappeler la nécessité d'abroger ces règlements ;
- encourage les collectivités locales à mettre en place un accueil inconditionnel des personnes afghanes réfugiées, non seulement par l'ouverture de place d'hébergement mais également en garantissant l'effectivité des droits connexes comme le droit à la santé ou à l'éducation et de demander à l'État la création d'un fonds de dotations exceptionnelles à cet effet et de saluer le travail d'accueil déjà amorcé par certaines d'entre elles.

Sur les questions de sécurité

- dénonce l'accord de Doha signé entre l'administration Trump et les Talibans sans aucune concertation avec les allié·e·s au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) malgré l'aval du Conseil de Sécurité de l'ONU après coup ;
- déplore le manque de communication et consultation de la part des États-Unien·ne·s au sein de l'OTAN dans la négociation des accords de Doha et la phase précédent le retrait américain ainsi que la passivité des Européen·ne·s face à un processus de décision unilatéral et sans garanties suffisantes, en particulier eu égard à la formation d'un gouvernement transitoire inclusif ;
- appelle à la transparence des États-Unis sur les éléments qui leur permettraient de s'assurer que leur retrait ne précipiterait pas l'effondrement de l'armée afghane ;
- demande qu'une enquête de l'ONU soit diligentée quant aux possibles conflits d'intérêts (rappelant la guerre d'Irak) de généraux·ales commandant les Forces états-uniennes en Afghanistan qui se trouvent maintenant dans les conseils d'administration de 20 grandes entreprises (Général Joseph F. Dunford commandant en chef en 2013 et 2014 siège au conseil d'administration de Lockheed, l'ex

Ministre de la Défense Lloyd Austin siège au conseil d'administration de Raytheon, un des fabricant d'armes importants) ;

- dénonce le rôle joué par le Pakistan en abritant des bases arrières des Talibans durant les dernières décennies ;
- que la France propose au Conseil de Sécurité (CS) d'organiser une Conférence régionale sur la Sécurité commune (avec les membres du CS, l'Afghanistan et ses pays voisins) ;
- défend la transparence sur les critères sur lesquels s'appuient les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères ou des Armées pour évacuer les afghan·e·s en grave danger, notamment les auxiliaires d'armées, ainsi que d'opérer les contrôles au départ lorsque c'est possible où à l'arrivée lorsque l'urgence de l'évacuation ne le permet pas et d'exiger l'énonciation des critères claires et respectueux du droit d'asile dans l'évacuation des personnes et l'octroi de visas ;
- déplore le manque de communication entre les États-Unis et les pays européens qui a contribué au processus d'évacuations chaotique en laissant de nombreuses personnes exposées aux persécutions des talibans ;
- exprime sa gratitude et de salue le courage des militaires, humanitaires et membres d'organisations non gouvernementales (ONG) de développement, diplomates et personnels encore sur place qui travaillent toujours en Afghanistan ; d'appeler les ONGs à protéger leurs employé.e.s et de faciliter les démarches de visa des employé.e.s afghan·e·s qui souhaitent rejoindre la France ;
- prône l'application des clauses d'exclusion déjà présentes la convention de Genève relative au statut des réfugié·e·s, lorsque cela est nécessaire, et dont les juges sont les garant·e·s de la bonne application ;
- rappelle la distorsion statistique entre sentiment d'insécurité et réalités statistiques des actes de terrorisme perpétrés sur notre territoire dans les dernières décennies pour en finir avec l'amalgame dangereux entre bourreaux et victimes, réfugié·e·s et terroristes.

Unanimité pour